



Communiqué de presse –

lundi 2 février 2009

Rapport de l'AFSSET sur la « RFID » : un nouveau risque pour notre santé et notre environnement ?

Saisie par FNE, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET) publie ce matin, sur son site internet, un rapport sur les risques potentiels liés au développement de la technologie « RFID » (Radio Frequency Identification). Analyse de FNE.

En 2005, France Nature Environnement, avait saisi l'Afsset d'une demande d'avis sur les risques sanitaires et environnementaux liés à l'émergence d'une nouvelle technologie : la RFID.

La « RFID » est une nouvelle technologie dont le but est de mémoriser et de récupérer des données à distance en utilisant des marqueurs appelés « radio-étiquettes » (« RFID tag » ou « RFID transponder »). Les radio-étiquettes sont de petits objets, tels que des étiquettes autoadhésives, qui peuvent être collées ou incorporées dans des objets ou produits et même implantées dans des organismes vivants (animaux, corps humain...).

Pour José Cambou, responsable du réseau santé-environnement de FNE « *La RFID est en passe de devenir un sujet majeur en matière de santé/environnement. L'avis de l'AFSSET confirme notre position : en présence d'une nouvelle technologie comme la RFID, il vaut mieux prévenir que guérir ! Le rapport de l'AFSSET met en évidence la nécessité d'expertise et de recherches sur les risques sanitaires, environnementaux et éthiques liés à la RFID.* »

Pour FNE, les 4 points clés de l'avis et du rapport d'expertise de l'AFSSET font apparaître notamment 4 points qui paraissent importants à FNE :

- Il n'existe pas de données disponibles concernant les impacts sur l'environnement de la RFID.
- Les experts ne se sont pas penchés sur le cas des effets d'implantation de RFID dans le corps humain, pratique qui est déjà une réalité dans d'autres pays.
- Les fabricants ou intégrateurs de systèmes RFID semblent, pour certains d'entre eux, méconnaître leur obligation de prendre en compte la sécurité et la santé des personnes.
- Actuellement, en France, l'exposition professionnelle peut être nettement plus forte que celle de la population générale. Mais, les méthodes d'évaluation des risques sanitaires concernent des expositions corps entier ; elles sont donc inappropriées pour certaines situations de travail.

José Cambou poursuit : *« le rapport de l'AFSSET n'épuise pas le sujet : il laisse de côté la question des effets psychologiques potentiels de cette technologie d'identification et de traçabilité des objets, des animaux voire des personnes. Plus globalement, cette technologie interpelle aussi en terme de protection de la vie privée et en terme d'éthique, qui sont des questions dont les pouvoirs publics doivent se saisir de manière urgente. »*